

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 10–13 novembre 2014

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2014/8-B/5

16 octobre 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – SÉNÉGAL 200681

Protection des moyens d'existence et promotion de la résilience

Nombre de bénéficiaires	925 650
Durée du projet	2 ans (1 ^{er} janvier 2015–31 décembre 2016)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	17 773 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	24 512 866
Espèces et bons, et coûts connexes	12 887 427
Développement et augmentation des capacités	4 553 286
Coût total pour le PAM	54 057 773

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, OMD*: Mme D. Brown courriel: denise.brown@wfp.org

Directrice de pays: Mme I. Breuer courriel: inge.breuer@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

RÉSUMÉ

Le Sénégal, qui est un pays politiquement stable dans une région perturbée par de nombreux conflits, a adopté le Plan Sénégal émergent en février 2014 pour favoriser la croissance économique nationale et réduire la pauvreté.

Tout comme d'autres pays du Sahel, le Sénégal doit faire face à des chocs climatiques sans cesse plus nombreux, qui provoquent des déficits de récoltes. Aggravés par une prévalence de la pauvreté de 47 pour cent, ces chocs touchent en particulier les zones rurales, où les autres activités rémunératrices sont rares et où 25 pour cent de la population était en situation d'insécurité alimentaire en juin 2013. C'est dans la région reculée de la Casamance, où le problème est exacerbé par un conflit persistant, et dans l'Est du pays que la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont les plus élevées.

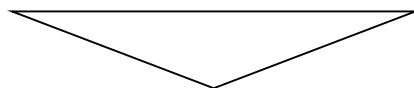
Le taux de malnutrition aiguë globale est stable ou en recul dans huit des 14 régions du Sénégal; il demeure élevé dans quatre régions du nord et de l'est, dont deux dans lesquelles il dépasse le seuil critique.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200681 concorde avec le Plan Sénégal émergent, le Plan stratégique d'intervention pour 2014–2016, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la Feuille de route régionale du PAM pour l'Afrique de l'Ouest. Elle contribue à la réalisation des Objectifs stratégiques 2, 3 et 4 et des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 4, 5 et 7:

- en poursuivant une action sur deux fronts pour lutter contre l'insécurité alimentaire aiguë dans les communautés victimes de chocs tout en appuyant le redressement et la résilience;
- en assurant le traitement de la malnutrition aiguë globale là où la prévalence est supérieure à 10 pour cent et des activités de prévention là où elle dépasse 15 pour cent; et
- en renforçant les capacités nationales de préparation et d'intervention au moyen de systèmes d'alerte rapide et d'outils d'intervention intégrés.

Le PAM travaillera en partenariat avec le Gouvernement et les services publics décentralisés, les autres organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, des donateurs bilatéraux, la Croix-Rouge sénégalaise et des organisations non gouvernementales.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Sénégal 200681, "Protection des moyens d'existence et promotion de la résilience" (WFP/EB.2/2014/8-B/5), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Le Sénégal jouit d'une longue tradition démocratique et connaît la stabilité sur le plan macroéconomique; l'inflation était faible en 2013 (0,7 pour cent). Le Gouvernement a donné accès à l'eau potable à 99,6 pour cent de la population urbaine et à 81,2 pour cent de la population rurale. Le taux de scolarisation dans le primaire a augmenté pour atteindre 93 pour cent, mais le taux d'achèvement des études n'est que de 66 pour cent, niveau bien inférieur à l'objectif de 90 pour cent fixé pour 2015. Le Sénégal compte 12,8 millions d'habitants et se classe au 154^{ème} rang sur 186 pays selon l'indice de développement humain.
2. Les progrès ont été inégaux. Des disparités régionales persistent et les régions rurales enregistrent un taux de pauvreté de 57 pour cent, contre 26 pour cent à Dakar¹. La croissance démographique annuelle, qui s'élève à 2,7 pour cent, exerce une pression supplémentaire sur l'économie et sur les services sociaux; le produit intérieur brut a augmenté de 3,5 pour cent en 2013, mais demeure en-deçà de l'objectif de 7 pour cent établi par le Gouvernement².
3. Le Sénégal pâtit de déficits vivriers et de l'instabilité des prix. Les sécheresses récentes et les inondations saisonnières ont perturbé la production agricole, qui est essentiellement pluviale, et provoqué des pénuries de riz et d'autres aliments de base. Bien que 72 pour cent des ménages travaillent dans l'agriculture, ce secteur ne représentait que 8.8 pour cent du produit intérieur brut en 2013. Le Sénégal importe 46 pour cent de ses besoins alimentaires.
4. Les femmes contribuent grandement à l'agriculture, mais ont un accès insuffisant à la terre, à la formation, au crédit et aux intrants. Elles produisent du riz, du poisson, des légumes et des fruits, mais ce sont les hommes qui contrôlent l'allocation des ressources. Les garçons quittent souvent l'école à un âge précoce pour aller travailler. Le Sénégal affiche un indice d'inégalité de genre de 0,54, ce qui le place au 115^{ème} rang sur 186 pays selon le Rapport sur le développement humain 2013.
5. En Casamance, les mines terrestres et l'insécurité font obstacle au commerce, à l'agriculture et aux débouchés économiques, et dissuadent les personnes déplacées et les réfugiés de rentrer chez eux. Le taux de pauvreté est de 65 pour cent à Ziguinchor, de 69 pour cent à Sédhiou et de 75 pour cent à Kolda. En 2013, les pourparlers de paix entre le Gouvernement et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance ont débouché sur l'établissement d'un calendrier de négociations.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

6. D'après l'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition (ENSAN) de 2013, 2,5 millions de personnes (18,8 pour cent des ménages) étaient en situation d'insécurité alimentaire, grave pour 5 pour cent des personnes concernées et modérée pour 14 pour cent d'entre elles, et l'insécurité alimentaire touchait 25 pour cent de la population rurale, contre 15 pour cent en avril-juin 2010. L'insécurité alimentaire dépasse 50 pour cent dans certaines régions du sud et de l'est du pays, mais elle est modérée (16 pour cent) dans le centre et au nord; certaines régions connaissent un recul considérable de la sécurité alimentaire depuis 2010.

¹ Gouvernement sénégalais. Mai 2013. Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal. Dakar.

² Fonds monétaire international. Octobre 2013. Perspectives économiques régionales. Washington.

7. L'insécurité alimentaire est due à l'inadéquation et à l'instabilité de la production vivrière des ménages, au conflit en Casamance, à l'avancée du désert et à la salinisation des terres arables. Elle est aggravée par la pauvreté, la forte dépendance à l'égard des marchés et la faible résilience des ménages et des communautés. Pendant la saison de soudure, les ménages pauvres ont tendance à réduire leur consommation de vivres et la diversité de leur régime alimentaire, à vendre leurs avoirs et leur bétail et à s'endetter, et il arrive souvent que des membres de la famille migrent en quête de travail.
8. En 2013/14, la production céréalière a été inférieure de 16 pour cent à celle de 2012/13, et de 20 pour cent à la moyenne sur cinq ans. D'après une analyse réalisée en mars 2014 et s'inscrivant dans le Cadre harmonisé, quatre départements se trouvaient en phase 3 (crise) et 24 en phase 2 (sous pression). Les résultats de l'ENSAN, confirmés par cette analyse, ont entraîné le déclenchement du plan gouvernemental d'intervention de 2014, qui a permis de dispenser une assistance alimentaire ciblée à 675 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire grave, et ont conduit à l'élaboration d'un plan national de résilience.
9. La campagne agricole 2014/15 a pâti du retard des pluies dans le centre et au nord et des épisodes de sécheresse au sud et à l'est. Fin juillet 2014, la majeure partie du pays n'avait pas bénéficié des précipitations habituelles.
10. Les marchés fonctionnent et sont intégrés, surtout pour ce qui est des biens importés, et peuvent absorber la demande supplémentaire occasionnée par les distributions de bons³. Les prix des céréales, bien que stables en avril et en mai, étaient élevés par rapport à ceux de 2013 et à la moyenne sur cinq ans. Les politiques publiques appliquées depuis 2013 ont permis de stabiliser les prix du riz.
11. La malnutrition chronique s'est maintenue à 16 pour cent ces dernières années, et la situation s'est améliorée dans les régions de Louga et Kolda. L'enquête de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition (SMART) a fait apparaître une dégradation de la situation dans la région de Matam et dans le département de Podor au nord, mais la malnutrition chronique demeure inférieure à 30 pour cent, seuil à partir duquel elle est jugée "grave". La prévalence de la malnutrition aiguë globale a reculé dans plusieurs régions, mais elle est supérieure à 10 pour cent, seuil au-delà duquel elle est qualifiée de "grave", dans les régions de Louga, Matam, Tambacounda et Saint-Louis; dans la région de Matam et le département de Podor, la malnutrition aiguë globale dépasse 15 pour cent, niveau jugé "critique".
12. L'accès insuffisant aux services de santé explique en partie le taux de mortalité maternelle, qui est de 370/100 000 naissances vivantes; 54 pour cent des femmes souffrent d'anémie légère ou modérée, les taux étant plus élevés chez les femmes enceintes. Le taux de mortalité est de 75/1 000 chez les enfants de moins de 5 ans, dont 76 pour cent souffrent d'anémie (48 pour cent d'anémie modérée et 5 pour cent d'anémie grave⁴). La malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans est liée à l'insécurité alimentaire, aux mauvaises pratiques d'alimentation, au manque d'accès à une eau salubre et à la diarrhée.

³ Gouvernement sénégalais et PAM. 2013. Évaluation rapide des marchés agricoles en relation avec la sécurité alimentaire au Sénégal en période de soudure. Dakar.

⁴ Organisation des Nations Unies. 2013. Aperçu des besoins humanitaires 2014: Sénégal. New York.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Politiques, capacités et actions du Gouvernement

13. Les priorités gouvernementales en matière de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de croissance économique pour 2014–2018 sont exposées dans le Plan Sénégal émergent. Des stratégies ont été élaborées dans les domaines de la nutrition, de l'agriculture et de l'éducation, y compris l'alimentation scolaire. Des systèmes d'alerte rapide et des plans nationaux d'intervention sont en place, mais doivent être renforcés.
14. Le Gouvernement est attaché à l'égalité des sexes et a mis en place un cadre juridique pour protéger les droits des femmes et les institutions nationales; sa stratégie actuelle en matière d'égalité des sexes et d'équité se poursuivra jusqu'en 2015.
15. Le Gouvernement participe à l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) et à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition; il est membre du mouvement Renforcer la nutrition et envisage de rejoindre le partenariat Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants. Parmi ses priorités figurent la mise en place de filets de sécurité, tels que le Programme national de bourses de sécurité familiale, qui bénéficiera à 250 000 ménages d'ici à 2017, les plans nationaux d'intervention et l'alimentation scolaire.

Politiques, capacités et actions d'autres intervenants importants

16. Une approche multisectorielle intégrée est nécessaire pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et améliorer la résilience face aux chocs. Le Gouvernement collabore avec le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans les domaines de l'alerte rapide, des plans nationaux d'intervention et de la résilience, avec le concours du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la United States Agency for International Development (USAID), du Canada, du Japon et de l'Union européenne.
17. Le Gouvernement compte également parmi ses partenaires la Croix-Rouge sénégalaise, le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales (ONG), des structures gouvernementales décentralisées et des institutions financières nationales.

Coordination

18. L'équipe de pays des Nations Unies coordonne les activités des organismes des Nations Unies. Le PAM et la FAO codirigent le groupe de travail sectoriel chargé de la sécurité alimentaire, et le PAM est membre du comité gouvernemental s'occupant de la protection sociale et du Groupe des 50, un forum de donateurs qui conseille le Gouvernement sur les politiques d'aide publique au développement.

OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

19. Les composantes de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200681 relatives au secours et au redressement contribuent à la réalisation des Objectifs stratégiques 2 et 4; quand cela sera possible, les activités de redressement ouvriront la voie à des interventions plus structurées s'appuyant sur des partenariats afin de réduire les risques de catastrophe et d'améliorer la résilience à long terme conformément au programme

de pays. Les achats locaux de produits alimentaires et le développement du système national d'alerte rapide vont dans le sens de l'Objectif stratégique 3.

20. L'IPSR 200681 vise à permettre aux groupes vulnérables d'accéder à la nourriture et à des avoirs productifs, à protéger la sécurité alimentaire des ménages, en particulier pendant la saison de soudure, et à soutenir le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë modérée. En Casamance, l'analyse de l'approche axée sur l'économie des ménages a confirmé l'importance de l'alimentation scolaire comme filet de sécurité pour les ménages pauvres; l'IPSR appuiera ce type d'activités dans les écoles maternelles et primaires pour réduire le taux d'abandon, surtout chez les garçons. Elle facilitera aussi le retour des personnes déplacées. Le PAM continuera de promouvoir la stratégie nationale AGIR pour la résilience.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

21. En 2012, l'IPSR 200138 a été élargie au-delà de la Casamance pour faire face aux effets de la crise du Sahel sur le Sénégal et remédier à la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire compte tenu des chocs climatiques localisés; la stratégie de pays élaborée en 2013 encourage les partenariats pour mettre en place des approches globales et établit des liens avec les interventions de redressement et d'amélioration de la résilience susceptibles de réduire les inégalités entre hommes et femmes pour ce qui est de l'accès aux services du PAM. Les moyens nécessaires pour fournir une assistance sous forme d'espèces et effectuer des achats locaux ont été renforcés dans l'IPSR 200138 et le programme de pays 200249. Le PAM est venu en aide à 2 millions de bénéficiaires en 2012 et à 1 million en 2013, dont 51 pour cent de femmes.
22. En 2014, le PAM a harmonisé le programme de pays 200249 avec la stratégie de pays, de sorte que les opérations réalisées dans le cadre de l'IPSR et du programme de pays se complètent. L'IPSR se concentre sur les activités ponctuelles de secours, de redressement et de renforcement de la résilience. Le programme de pays quant à lui porte principalement sur l'insécurité alimentaire structurelle et la malnutrition chronique, les débouchés qu'offre aux petits agriculteurs le projet pilote Acheter aux Africains pour l'Afrique, l'amélioration de la gestion des stocks de céréales, l'enrichissement local des produits alimentaires ou encore l'emploi des jeunes en milieu rural. Le programme de pays continuera de promouvoir la réalisation de l'Objectif stratégique 3 à la faveur de l'assistance alimentaire pour la création d'avoirs (ACA), qui s'appuiera sur les interventions de redressement prévues dans l'IPSR et comprendra des éléments de l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales, tels que l'accès à l'épargne et au crédit. Le programme de pays continuera également de soutenir l'alimentation scolaire hors de la Casamance, là où les activités poursuivent principalement des objectifs d'éducation.

Stratégie

23. La présente IPSR répondra aux besoins alimentaires et nutritionnels urgents des populations vulnérables. La composante relative à l'assistance alimentaire ciblée complétera les plans nationaux pour aider les personnes en situation d'insécurité alimentaire pendant la saison de soudure, l'espoir étant que les capacités nationales prennent le relais à compter de 2016. Pour réduire le plus possible le recours à des mécanismes de survie préjudiciables, le PAM soutiendra aussi la constitution de stocks alimentaires de sécurité dans les villages pour

les personnes les plus vulnérables, l'objectif étant de transformer ensuite ces stocks en banques céréalières pérennes; le programme de pays appuiera cette démarche moyennant l'organisation de cours de formation sur la gestion des ressources et le traitement après récolte à l'intention des communautés.

24. Dans le cadre de l'action sur deux fronts, l'IPSR 200681 œuvrera en faveur du redressement et de la résilience au moyen d'activités ACA qui porteront essentiellement sur la réhabilitation des avoirs communautaires et le rétablissement des moyens d'existence; certaines communautés recevront un soutien au titre de l'initiative 4R de façon à bénéficier de services d'assurance. Ces activités pourront être combinées de manière à aider les communautés souffrant d'insécurité alimentaire à se relever et à résister aux chocs futurs.
25. Les partenariats avec les responsables communautaires et les autorités locales optimiseront le ciblage. La programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence et la planification communautaire participative renforceront la coordination et la prise en main des activités par les communautés et amélioreront la participation des femmes à la production et à la gestion des ressources alimentaires. Les ateliers organisés sur ces sujets seront suivis par un nombre égal d'hommes et de femmes, et les activités prévues dans les calendriers saisonniers seront ventilées par sexe.
26. Le PAM travaillera en partenariat avec des structures nationales et des organismes décentralisés, la Croix-Rouge sénégalaise, des ONG, la FAO pour ce qui est du projet de multiplication des semences et le FIDA pour le projet de réhabilitation des basses terres. Le Gouvernement coordonnera les interventions de secours et de redressement dans le cadre de ses plans nationaux d'intervention et de sa stratégie relative à la résilience. En 2014, une enquête de référence auprès de ménages bénéficiant d'activités ACA, de services d'assurance et de banques céréalières villageoises servira de point de repère pour évaluer les résultats de la combinaison des activités pendant le projet.
27. Le PAM et l'Institut sur les études du développement consignent et diffusent les pratiques optimales en matière de problématique hommes-femmes, qui seront intégrées dans l'IPSR 200681 sous la forme d'indicateurs et d'activités de sensibilisation et d'information. Cette problématique sera prise en compte lors du ciblage, de la conception, et du suivi et de l'évaluation des projets.
28. Le PAM aidera le Gouvernement à améliorer ses capacités d'alerte rapide et ses outils de gestion des risques, notamment les dispositifs d'assurance fondés sur les indices météorologiques au profit des petits agriculteurs, les réserves alimentaires nationales et un registre des ménages vulnérables destiné à éclairer le ciblage.
29. Le PAM fournira des services de traitement et de prévention de la malnutrition aiguë modérée pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les régions où les taux de malnutrition aiguë globale dépassent les seuils considérés comme "grave" et "critique". Les soins seront assurés toute l'année, mais la supplémentation alimentaire généralisée sera limitée à la saison de soudure allant de mars à août. Les activités seront réalisées par l'intermédiaire du Ministère de la santé et de la Cellule de lutte contre la malnutrition, et coordonnées avec le traitement de la malnutrition aiguë grave qu'appuie l'UNICEF.
30. Les partenaires gouvernementaux sont chargés du dépistage nutritionnel, des distributions de vivres, de l'information en matière de nutrition et du suivi du rétablissement des personnes concernées. Les communautés aidées dans le cadre de l'IPSR 200681 bénéficieront également d'activités prévues dans le programme de pays telles que l'information visant à faire évoluer les comportements, la sensibilisation des communautés et la planification familiale, activités auxquelles participeront aussi des hommes et des

responsables communautaires de façon à mieux faire comprendre les pratiques d'alimentation des nourrissons et les besoins nutritionnels des mères et des enfants.

31. En Casamance, l'alimentation scolaire offrira un filet de sécurité aux enfants vulnérables des écoles maternelles et primaires, en particulier aux garçons. L'assortiment alimentaire contiendra des aliments enrichis pour remédier aux carences en micronutriments. En 2015, 25 pour cent des écoles primaires recevront des bons qui leur permettront d'acheter des vivres dans le commerce, proportion qui sera portée à 50 pour cent en 2016. La prise en compte systématique des pratiques optimales relatives à la problématique hommes-femmes et les activités de sensibilisation contribueront à mieux faire comprendre l'importance de la fréquentation scolaire tant pour les garçons que pour les filles. Les activités seront coordonnées avec le programme de bourses de sécurité familiale, qui procure une aide financière trimestrielle aux ménages en situation d'extrême pauvreté comprenant des jeunes enfants.
32. L'utilisation de bons dans les activités d'assistance alimentaire ciblée, d'assistance alimentaire pour la création d'avoires et d'alimentation scolaire sera développée. Le choix entre distributions d'espèces ou de vivres sera effectué sur la base d'études de marché et d'études de faisabilité. Les bons allègeront le fardeau pesant sur les femmes, et permettront à celles-ci d'être autonomes lorsqu'elles feront leurs achats alimentaires dans les magasins. Les vivres seront autant que possible achetés aux associations d'agriculteurs pour stimuler l'économie et l'agriculture locales.

Transfert des responsabilités

33. L'IPSR préparera le transfert des activités d'assistance alimentaire ciblée aux autorités nationales. En principe, les besoins critiques devraient, à terme, être pris en charge par les structures et les ressources nationales, avec l'appui d'initiatives telles que le régime d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques. La mise en place progressive du programme de bourses de sécurité familiale offrira un filet de sécurité aux populations vulnérables, et la création d'un registre unique facilitera le ciblage des bénéficiaires à long terme.
34. Les activités de redressement ouvriront la voie au développement à long terme dans le cadre du programme de pays. La stratégie nationale en faveur de la résilience aidera le Gouvernement et ses partenaires à décider des mesures à prendre pour atténuer les effets des chocs. Le PAM et les autres organismes des Nations Unies continueront de collaborer avec le Gouvernement et les partenaires pour s'attaquer aux causes de la malnutrition et augmenter les capacités relatives aux politiques et programmes de nutrition.
35. Le Gouvernement est déterminé à élaborer un programme d'alimentation scolaire à l'échelle nationale. Le plan d'action prévoyant le transfert progressif des responsabilités sera appliqué en 2015 et en 2016; il a été établi par le Ministère de l'éducation au cours de l'atelier consacré à l'approche systémique pour améliorer la performance des systèmes éducatifs (SABER) et lors du forum international sur l'alimentation scolaire tenu en février 2014.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

36. Le ciblage géographique repose sur les études préalables par zone effectuées lors de l'ENSAN et sur les évaluations des récoltes et des disponibilités alimentaires. Les analyses de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des chocs, des stratégies de survie et des avoires des ménages permettent de savoir quelles sont les zones les plus vulnérables nécessitant une action de renforcement de la résilience et des interventions nutritionnelles. L'approche axée

sur l'économie des ménages permettra d'affiner le ciblage communautaire pour les activités d'assistance alimentaire ciblée et de redressement. Les comités chargés du ciblage et des distributions de vivres doivent être composés d'au moins 50 pour cent de femmes.

37. La composante relative à l'assistance alimentaire ciblée permettra de venir en aide à 80 000 personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave pendant la saison de soudure de 2015. Ces activités visent à répondre aux besoins minimaux et peuvent être ajustées en fonction des évaluations pour compléter l'action du Gouvernement.
38. En Casamance, les personnes retournant chez elles recevront une aide à la réinstallation. Le ciblage sera effectué en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge.
39. Les activités ACA axées sur le redressement, les dispositifs d'assurance et les stocks alimentaires de sécurité dans les villages permettront de venir en aide aux communautés en situation d'insécurité alimentaire dans les régions qui bénéficiaient précédemment d'activités d'assistance alimentaire ciblée. La plupart des bénéficiaires se trouveront au sud, à l'est et dans le bassin de production d'arachides, dans le centre, qui est sensible à la variabilité du climat. Les activités seront mises en œuvre de janvier à septembre.
40. La composante relative à la supplémentation alimentaire ciblée ciblera en priorité les enfants de 6 à 59 mois atteints de malnutrition aiguë modérées⁵, ainsi que les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition là où le taux de malnutrition aiguë globale est supérieur à 10 pour cent. Conformément à l'enquête SMART de 2014, la supplémentation alimentaire ciblée sera assurée principalement dans les régions de Louga, Matam et Tambacounda et dans les départements de Dagana et Podor situés dans la région de Saint-Louis. La composante relative à la supplémentation alimentaire généralisée bénéficiera aux enfants de 6 à 23 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de la région de Matam et du département de Podor, où le taux de malnutrition aiguë globale dépasse 15 pour cent. Il se pourrait que les activités de supplémentation alimentaire ciblée de l'IPSR 200681 et les activités d'alimentation complémentaire du programme de pays se recoupent sur le plan géographique, mais leurs groupes cibles et leurs objectifs seront différents.
41. Les activités d'alimentation scolaire cibleront les élèves des écoles maternelles et primaires des zones touchées par l'insécurité alimentaire en Casamance. Les écoles seront sélectionnées en accord avec le Ministère de l'éducation et l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits (ANPECTP), et conformément aux directives du PAM. L'existence de jardins communautaires et de rizières appuyés par le PAM ou des partenaires sera prise en compte au moment du ciblage.

⁵ L'UNICEF s'occupe de la malnutrition aiguë grave.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ							
	2015			2016			Total
	Garçons/ hommes	Filles/ femmes	Total	Garçons/ hommes	Filles/ femmes	Total	
Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois	48 000	48 000	96 000	35 500	35 500	71 000	144 000
Supplémentation alimentaire ciblée – femmes enceintes et mères allaitantes	-	13 500	13 500	-	7 800	7 800	20 250
Supplémentation alimentaire généralisée – enfants de 6 à 23 mois	31 500	31 500	63 000	21 500	21 500	43 000	94 500
Supplémentation alimentaire généralisée – femmes enceintes et mères allaitantes	-	38 000	38 000	-	26 000	26 000	57 000
Alimentation scolaire – écoles primaires	99 450	99 450	198 900	103 650	103 650	207 300	207 300
Alimentation scolaire – écoles maternelles	5 650	5 650	11 300	5 900	5 900	11 800	11 800
Assistance alimentaire ciblée	40 000	40 000	80 000	-	-	-	80 000
Distributions générales de vivres – aides à la réinstallation	1 500	1 500	3 000	750	750	1 500	3 000
ACA*	13 500	13 500	27 000	13 500	13 500	27 000	40 500
ACA/4R**	48 600	48 600	97 200	48 600	48 600	97 200	145 800
Stocks alimentaires de sécurité dans les villages	40 500	40 500	81 000	40 500	40 500	81 000	121 500
TOTAL***			578 050			447 150	925 650

* Bénéficiaires auxquels aucun dispositif d'assurance, de crédit ou d'épargne n'a été proposé.

** Bénéficiaires profitant aussi des composantes de l'initiative 4R.

*** Exclut tout double comptage.

CONSIDÉRATIONS NUTRITIONNELLES ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS D'ESPÈCES ET DE BONS

42. L'assortiment alimentaire respecte les préférences nationales pour le riz, le niébé (ou dolique à œil noir) et l'huile végétale. Les produits nutritifs sont acceptés par les bénéficiaires et conformes aux protocoles nationaux. Les rations sont fournies non préparées, sauf pour l'alimentation scolaire. Les repas scolaires sont cuisinés sur place, et le Ministère de l'éducation contrôle l'hygiène et l'accès à l'eau potable.

43. Le PAM mènera des activités de sensibilisation et établira dans la mesure du possible les cartes de ration et les bons au nom des femmes chefs de ménage pour promouvoir le rôle de ces dernières dans l'allocation des ressources et vis-à-vis de la sécurité alimentaire des ménages.

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE/TRANSFERT, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)

	Supplémentation alimentaire ciblée		Supplémentation alimentaire généralisée		Alimentation scolaire				Assistance alimentaire ciblée	ACA/4R	Stocks alimentaires de sécurité dans les villages	Distributions générales de vivres/aides à la réinstallation
	Enfants de 6 à 59 mois	Femmes enceintes et mères allaitantes	Enfants de 6 à 23 mois	Femmes enceintes et mères allaitantes	Écoles primaires		Écoles maternelles					
					Demi-journée	Journée entière	1 demi-journée 3 fois par semaine	1 demi-journée 2 fois par semaine				
Céréales	-	-	-	-	120	150	80	-	-	417	185	417
Légumes secs	-	-	-	-	35	40	20	-	-	42	-	42
Huile végétale	-	25	-	25	10	15	10	10	-	25	-	25
Sel iodé	-	-	-	-	4	4	2	2	-	5	-	5
Plumpy'Sup	92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SuperCereal Plus	-	-	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SuperCereal avec sucre	-	250	-	200	-	80	-	80*	-	-	-	-
Espèces/bons (dollars/personne/jour)	-	-	-	-	0,21		-	-	0,35	0,34**	-	-
Prime Assurance contre travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-
TOTAL	92	275	100	225	169	289	112	92	-	489	-	489
kcal/jour	500	1 175	394	984	638	1 112	444	394	-	1 863	-	1 863
% de kcal d'origine protéique	10,2	13,2	16,6	12,6	9,7	11,1	8,7	12,6	-	8	-	8
% de kcal d'origine lipidique	54,9	34,9	23,2	37,9	15,6	18,5	21,6	37,9	-	13	-	13
Nombre de jours d'alimentation par an	60	270	180	180	82	54	82	54	120	50	60	60

* Un repas à base de riz trois fois par semaine et un repas à base de SuperCereal deux fois par semaine.

** La valeur des bons équivaut au salaire journalier moyen dans les zones rurales.

TABLEAU 3: BESOINS TOTAUX PAR ACTIVITÉ (en tonnes)

	Supplémentation alimentaire ciblée	Supplémentation alimentaire généralisée	Alimentation scolaire	Assistance alimentaire ciblée	ACA	ACA/4R	Stocks alimentaires de sécurité dans les villages	Distributions générales de vivres/aides à la réinstallation	Total
Céréales	-	-	4 688	-	197	710	1 798	111	7 504
Légumes secs	-	-	1 310	-	20	71	-	11	1 412
Huile végétale	144	288	443	-	12	42	-	7	936
Sel iodé	-	-	144	-	3	8	-	1	156
Plumpy'Sup	922	-	-	-	-	-	-	-	922
SuperCereal Plus	-	1 908	-	-	-	-	-	-	1 908
SuperCereal avec sucre	1 438	2 304	1 192	-	-	-	-	-	4 934
TOTAL (en tonnes)	2 503	4 500	7 777	-	231	831	1 798	132	17 773
Espèces/bons (en dollars)	-	-	4 402 290	3 360 000	757 350	2 985 660	-	-	11 505 300

44. La valeur des espèces distribuées dans le cadre des activités d'assistance alimentaire ciblée est de 10 dollars par bénéficiaire et par mois, soit l'équivalent du prix de 417 grammes de riz, de 42 grammes de haricots, de 25 grammes d'huile végétale et de 5 grammes de sel iodé. Les bénéficiaires des activités ACA recevront 1 450 francs CFA (2,90 dollars) par jour de travail, soit légèrement moins que le salaire rural moyen (1 500 francs CFA). La valeur des bons utilisés pour les activités d'alimentation scolaire sera fixée en fonction du prix local de la ration alimentaire équivalente.

45. En principe, 100 pour cent des bénéficiaires de l'assistance alimentaire ciblée et jusqu'à 75 pour cent des bénéficiaires des activités ACA devraient recevoir une aide sous forme de bons pendant le projet. Les distributions générales de vivres et les activités d'assistance alimentaire ciblée prévoient des rations familiales établies pour un ménage moyen de neuf personnes⁶. Les repas scolaires correspondant à une demi-journée d'école couvrent 34 pour cent des besoins énergétiques, et ceux correspondant à une journée entière 60 pour cent. Le coût annuel normalisé par enfant est de 43 dollars. Les rations et la durée du traitement et de la prévention de la malnutrition aiguë modérée sont définies conformément aux directives nutritionnelles du PAM et aux protocoles nationaux.

MISE EN ŒUVRE

Participation

46. Le PAM collaborera avec les comités de gestion des vivres, les responsables communautaires, les associations de parents, les centres de santé et les associations de femmes. Les informations communiquées en retour par les bénéficiaires au cours du suivi

⁶ Gouvernement sénégalais. Mai 2013. Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011). Dakar.

post-distribution et les résultats d'une évaluation à mi-parcours seront exploités lors de l'élaboration des interventions. La conception et la mise en œuvre des activités s'inspireront également des observations formulées à l'occasion de la planification communautaire participative et de la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence.

47. Les bénéficiaires des espèces et des bons peuvent utiliser les lignes téléphoniques d'assistance mises en place par le prestataire de services désigné, lequel rend compte au PAM. Pour d'autres activités, il existe un dispositif d'enregistrement des retours d'information géré par les partenaires coopérants et les comités communautaires. Les opérations utilisant des espèces favoriseront les femmes car ce sont elles qui gèrent habituellement la nourriture, mais les hommes doivent être sensibilisés pour éviter les malentendus. Des mécanismes de dépôt de plaintes permettront aux bénéficiaires de s'exprimer sans discrimination. Au moins la moitié des membres des comités chargés des vivres seront des femmes, et les cartes de ration, les cartes de téléphone portable ou les bons seront établis autant que possible au nom de femmes.
48. Pour mettre en œuvre les composantes utilisant les bons, le PAM collaborera avec des établissements de microfinancement pour le remboursement des bons papier, avec des prestataires de services proposant des cartes bancaires ou des cartes à gratter, et avec des prestataires de services de messages électroniques (SMS). Les bénéficiaires seront tenus d'échanger les bons dans les magasins retenus contre les produits alimentaires qui auront été présélectionnés.
49. Le choix entre distributions d'espèces ou de bons repose sur des études de faisabilité ainsi que sur l'analyse des prestataires de services financiers et des effets sur les marchés et les prix. Ces données seront actualisées pendant l'IPSR 200681 pour éclairer les interventions futures; d'autres enquêtes serviront à évaluer les capacités des commerçants et le rapport coût-efficacité des différentes modalités de transfert monétaire.
50. Les indemnités d'assurance effectuées au titre de l'initiative 4R seront versées par la Compagnie nationale d'assurance agricole.
51. La collaboration avec les partenaires est régie par des accords de partenariat sur le terrain, en vertu desquels les partenaires présentent des rapports intérimaires mensuels que le PAM exploite pour établir ses rapports normalisés sur les projets. Les accords de partenariat sur le terrain comprendront une clause sur la problématique hommes-femmes pour veiller à ce que les intéressés prennent systématiquement en compte les pratiques optimales en la matière.

Achats

52. La totalité des légumes secs et du sel iodé et 60 pour cent du riz seront achetés localement pour réduire les délais de livraison, offrir des débouchés aux associations de petits agriculteurs et faire participer les communautés bénéficiant d'activités ACA et celles soutenues par d'autres partenaires. Les achats seront adaptés en fonction des disponibilités alimentaires, des fluctuations des prix et des capacités de production.

Logistique

53. Les produits alimentaires achetés à l'étranger seront expédiés à Dakar. Des contrats seront passés avec des entreprises commerciales pour transporter les vivres des points de livraison avancés jusqu'aux points de distribution finale, où les partenaires coopérants gèrent les distributions aux bénéficiaires. Le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits permettra de suivre le transport et la livraison des produits alimentaires.

Intrants non alimentaires

54. Le PAM, le Gouvernement et l'UNICEF soutiendront l'éducation à la nutrition ainsi que les activités menées dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'alimentation scolaire, les jardins communautaires, les activités ACA, les dispositifs d'assurance en échange d'avoins et les stocks alimentaires de sécurité dans les villages nécessiteront des articles non alimentaires et un appui technique de la part du PAM et de ses partenaires.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

55. Le suivi de l'exécution et du ciblage se fera pendant et après les distributions et à l'aide de dispositifs de suivi mensuel des prix des produits alimentaires. Les effets directs des activités de l'IPSR seront évalués au moyen du suivi de la sécurité alimentaire et d'enquêtes nutritionnelles, en coopération avec le Gouvernement et des partenaires. Les données seront ventilées par sexe et par âge pour recenser les disparités entre hommes et femmes.
56. Une évaluation mensuelle de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans sera réalisée dans les centres de supplémentation alimentaire. Le groupe thématique sur la nutrition conduira des enquêtes SMART annuelles, et le PAM, les ONG partenaires et le Ministère de l'éducation assureront le suivi de l'alimentation scolaire.

GESTION DES RISQUES

57. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies surveillera l'évolution de la situation en Casamance pour déterminer les conditions d'accès.
58. Il est indispensable d'avoir accès en temps utile aux ressources nécessaires à un financement pluriannuel pour pouvoir répondre aux besoins urgents et améliorer la résilience. Le manque de capacités et de ressources chez les partenaires pourrait retarder la mise en œuvre des activités. La mobilisation de ressources atténuera le risque de sous-financement; le PAM privilégiera les zones les plus vulnérables et certaines activités en cas de pénuries de fonds.
59. Les risques de détournement de vivres, de mauvaise utilisation des bons d'achat et d'erreurs dans le ciblage des bénéficiaires seront atténués grâce au ciblage fondé sur la vulnérabilité, à la sensibilisation des communautés et au suivi.

Gestion des risques de sécurité

60. Le PAM est membre de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Le Sénégal se trouve au niveau d'insécurité 2, sauf la Casamance, qui est au niveau d'insécurité 3. L'évolution des conditions de sécurité est surveillée avec le concours du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	7 504	3 400 490	
Légumes secs	1 412	1 249 815	
Huile et matières grasses	936	1 085 264	
Aliments composés et mélanges	7 764	11 111 394	
Autres	156	14 668	
Total, produits alimentaires	17 773	16 861 630	
Transport extérieur		1 051 350	
Transport terrestre, entreposage et manutention		2 953 929	
Autres coûts opérationnels directs – produits alimentaires		3 645 957	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		24 512 866	24 512 866
Espèces et bons		11 505 300	11 505 300
Coûts connexes		1 382 127	1 382 127
Espèces et bons, et coûts connexes		12 887 427	12 887 427
Développement et augmentation des capacités		4 553 286	4 553 286
Coûts opérationnels directs			41 953 579
Coûts d'appui directs ² (voir l'annexe I-B)			8 567 704
Total des coûts directs du projet			50 521 283
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			3 536 490
COÛT TOTAL POUR LE PAM			54 057 773

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont le contenu peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	2 713 469
Agents des services généraux	1 325 325
Total partiel	4 038 794
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	633 981
Sécurité	671 150
Voyages et transport	1 639 760
Études préalables, évaluations et suivi ¹	720 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	8 567 704

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
<p>Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p>	
<p>Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p> <p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p> <p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p>	
<p>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p>	



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence		
<p>Effet direct 2.1 Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés</p>	<p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p> <p>Indice des stratégies de survie: pourcentage de ménages dirigés par un homme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Indice des stratégies de survie: pourcentage de ménages dirigés par une femme dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p> <p>Score de diversité alimentaire</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Indice des stratégies de survie: pourcentage de ménages dont l'indice des stratégies de survie est en baisse ou s'est stabilisé</p>	<p>Les ressources nécessaires sont disponibles.</p> <p>Les zones dans lesquelles les projets sont exécutés sont accessibles et sûres.</p> <p>Les partenaires coopérants ont les capacités requises.</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Effet direct 2.2</p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à -59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p>	<p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p>	<p>Le Gouvernement et les partenaires assurent les services voulus dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection.</p> <p>Aucune épidémie de grande ampleur n'éclate pendant la mise en oeuvre de l'intervention.</p>
<p>Effet direct 2.3</p> <p>Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales</p>	<p>Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse</p>	<p>Les communautés et les partenaires participent aux projets menés localement.</p>
<p>Produit 2.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p> <p>Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 2.2 Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées</p>	<p>Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure</p>	
<p>Produit 2.3 Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion de bénéficiaires (femmes/hommes) ayant pris connaissance de messages sur la nutrition diffusés avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p> <p>Proportion de femmes/d'hommes recevant des conseils sur la nutrition fournis avec l'appui du PAM, par rapport à la proportion prévue</p>	
Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels		
<p>Effet direct 3.1 Amélioration des débouchés permettant aux producteurs et aux commerçants d'écouler les produits agricoles et alimentaires aux niveaux régional, national et local</p>	<p>Proportion d'aliments achetés à des fournisseurs régionaux, nationaux et locaux, en pourcentage de ceux distribués par le PAM dans le pays</p> <p>Produits alimentaires achetés par le biais de systèmes de regroupement de la production auxquels participent les petits exploitants, en pourcentage des achats effectués aux niveaux régional, national et local</p>	<p>La production et la commercialisation au niveau local sont efficaces.</p> <p>Les prix sont stables sur les marchés.</p> <p>Les produits locaux répondent aux caractéristiques voulues.</p>
<p>Effet direct 3.2 Renforcement de la capacité des pays, des communautés et des institutions en matière de réduction des risques</p>	<p>Indice de capacité nationale: programmes en faveur de la sécurité alimentaire</p> <p>Proportion des communautés ciblées dont la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques s'est améliorée avec l'appui du PAM</p>	<p>Du personnel technique est disponible.</p>
<p>Produit 3.1 Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés</p>	<p>Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p>	
<p>Produit 3.2 Quantité accrue de produits alimentaires achetés par le PAM sur les marchés régionaux, nationaux et locaux et à de petits exploitants</p>	<p>Quantité de produits alimentaires achetés localement dans le cadre du système d'achats locaux et régionaux (en tonnes)</p> <p>Nombre de petits exploitants ayant bénéficié d'un appui</p>	

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim		
Effet direct 4.1 Amélioration de l'équité d'accès et de recours à l'éducation	Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation (filles): taux annuel moyen de variation du nombre de filles inscrites dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation (garçons): taux annuel moyen de variation du nombre de garçons inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM Scolarisation: taux annuel moyen de variation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM Proportion de garçons et de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM	Les problèmes qui se posent à l'échelle régionale sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité n'ont pas d'incidence sur la mise en œuvre. D'autres parties prenantes se chargent de répondre aux autres besoins dans le domaine de l'éducation. Le Ministère de l'éducation dispose du personnel et des outils nécessaires pour assurer le suivi et l'évaluation.
Effet direct 4.2 Renforcement des capacités et accroissement de la prise en charge des activités au profit de la lutte contre la dénutrition et de l'amélioration de l'accès à l'éducation aux niveaux régional, national et communautaire	Indice de capacité nationale: alimentation scolaire	
Effet direct 4.3 Réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire	Nombre moyen de jours de classe par mois au cours desquels les enfants ont reçu des aliments multi-enrichis ou au moins 4 groupes d'aliments	Des cuisiniers et des articles non alimentaires sont disponibles.

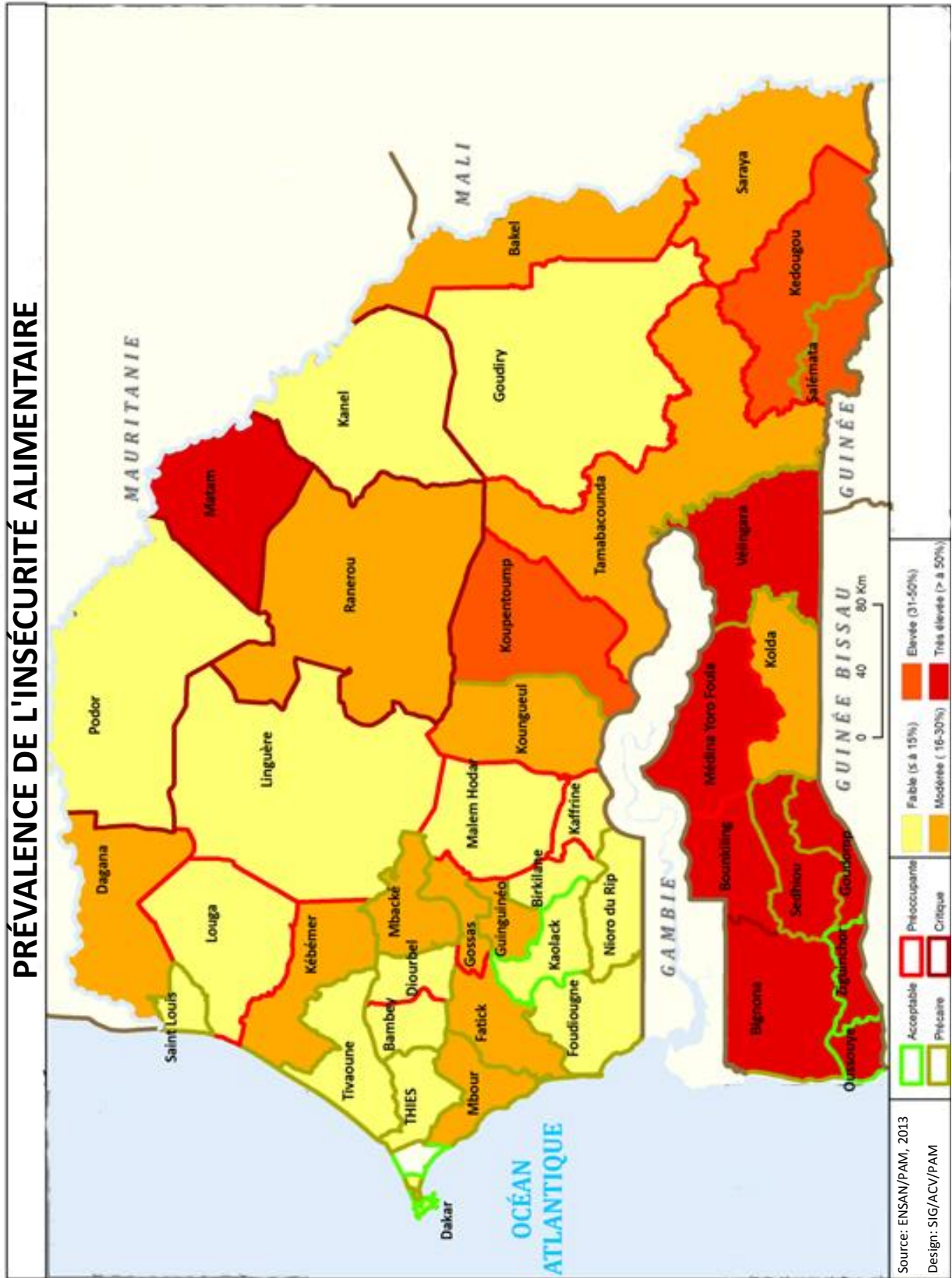


ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 4.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p>	
<p>Produit 4.2</p> <p>Dispositifs et cadres réglementaires nationaux mis en place en matière de nutrition, d'alimentation scolaire et de filets de sécurité</p>	<p>Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type</p>	

ANNEXE III

PRÉVALENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

4R	initiative en faveur de la résilience des communautés rurales
ACA	assistance alimentaire pour la création d'avoires
AGIR	Alliance globale pour l'Initiative Résilience
ANPECTP	Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits
ENSAN	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	organisation non gouvernementale
SABER	approche systémique pour améliorer la performance des systèmes éducatifs
SMART	enquête de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development